

REAFFECTATION D' ACTIONS AUTO DETENUES

Le Directeur Général de la COMPAGNIE LEBON, sur délégation du Conseil d'Administration, constatant l'affectation à l'objectif de couverture de plans d'options d'achat d'actions de 1 000 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale annuelle du 3 mai 2002 et mis en place par le conseil d'administration du 22 avril 2005, décide la réaffectation de ces actions, dont le plan d'attribution est venu à échéance sans que les options d'achat n'aient été exercées, à l'objectif de croissance externe.